DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 09 JUILLET 2009

Délibération n° 2009.07.136

Direction du développement économique : complément d'attribution de subventions ou de participations aux associations 2009 LE NEUF JUILLET DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 juillet 2009

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents:

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CAVY, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Maurice FOUGERE, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Michèle ITANT, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Rachid RAHMANI à Simon DEFORGE

Excusé(s):

Brigitte BAPTISTE, Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

Catherine DESCHAMPS par Maurice HARDY, Jacques DUBREUIL par Bernard CAVY, Guy ETIENNE par Michèle ITANT, Jean-Pierre GRAND par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Laurent PESLERBE par Gérard DESAPHY

DELIBERATION N° 2009.07.136

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / PARTICIPATION PARTENARIALE

Rapporteur: Monsieur BEAUCHAUD

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : COMPLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS OU DE PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS 2009

Par délibération n°50 du 26 mars 2009, vous avez attribué les subventions et participations relevant de la direction du développement économique.

Il convient aujourd'hui d'attribuer des subventions complémentaires à deux associations :

- la commission développement économique du 11 juin 2009, a donné un avis favorable au soutien financier à l'association « Les Gastronomades », à hauteur de 14 700 €,
- le bureau communautaire du 18 juin 2009, a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'office de tourisme du Pays d'Angoulême pour l'accueil des plaisanciers sur le port de l'Houmeau.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre par au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. M. Nebout ne prend pas part au débat et au vote.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 11 juin 2009,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 30 juin 2009,

Je vous propose:

D'ATTRIBUER une subvention aux associations suivantes pour l'année 2009 :

- « Les Gastronomades » pour un montant de 14 700 €,
- l'office de tourisme du Pays d'Angoulême pour un montant de 10 000 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions et avenants à intervenir.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
17 juillet 2009	20 juillet 2009